



### International

Les rencontres internationales de la douane

Page 12



### Réglementation

Le transport d'argent liquide et la réglementation Cash controls

Page 17



### Focus régional

Direction nationale des statistiques du commerce extérieur (DNSCE)

Page 18

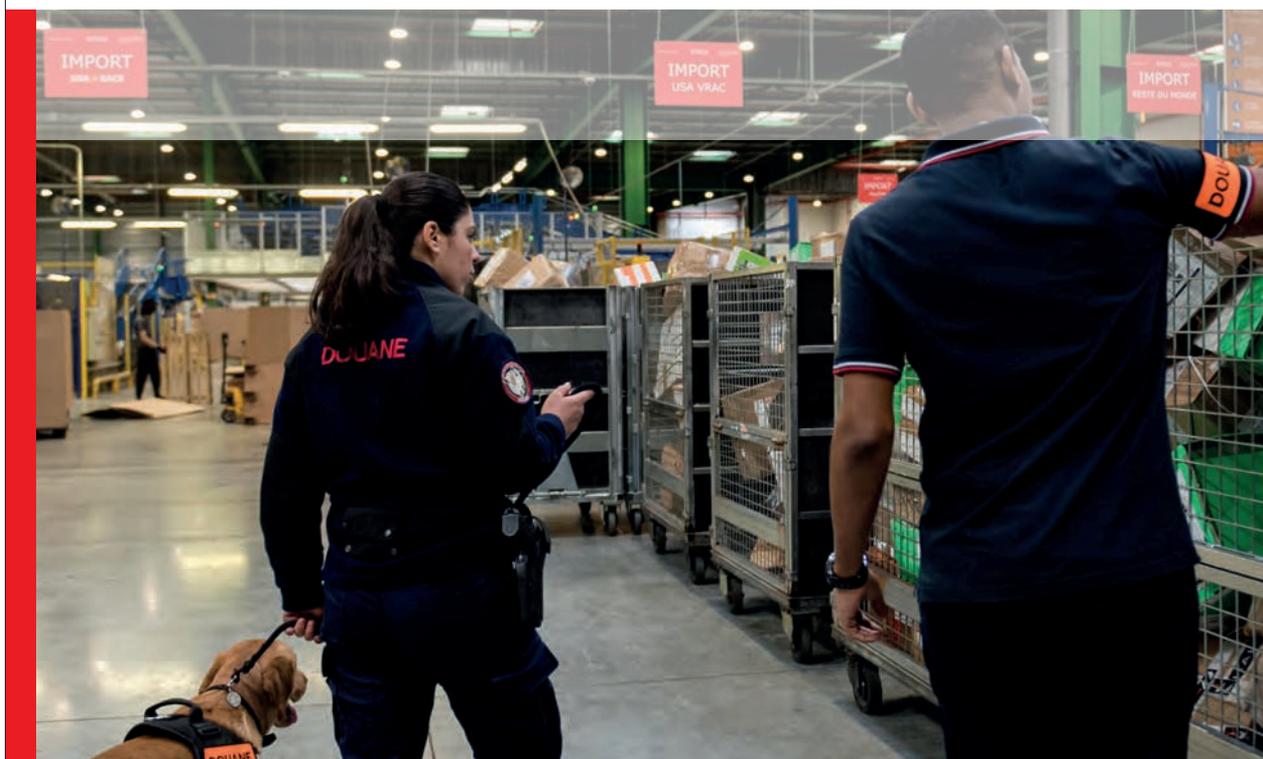
# Douane Magazine

n°17

2<sup>ème</sup> semestre 2021

A la Une : Le e-commerce

Page 6



## PARUTION SEMESTRIELLE

Directrice de la publication:  
Isabelle Braun-Lemaire

Directrice de la rédaction:  
Stéphanie Smaniotto

Rédacteur en chef:  
Bureau de la communication

Crédits photos: Patrice Pontié,  
*sauf mention contraire*

Conception, réalisation:  
COM DGDDI

Parution: 2<sup>ème</sup> semestre 2021  
Imprimé en France par  
l'imprimerie l'Artésienne  
à 8000 exemplaires



ISSN 2431-3246 (imprimé);  
2553-100X (en ligne)



**ISABELLE BRAUN-LEMAIRE**

Directrice générale  
des douanes et droits indirects

L'année 2021 a indéniablement renforcé le besoin de douane : nouvelle frontière suite au Brexit, explosion des échanges dans le cadre du commerce en ligne, aggravation des menaces causées par les trafics internationaux et la criminalité organisée et la nécessité d'accompagner les entreprises dans leur développement à l'international.

Face à de nouveaux défis, et parce que nos autorités comme la population expriment un besoin de protection et de souveraineté économique, la douane se consolide autour de deux piliers : l'administration de la frontière et l'administration de la marchandise. Cette volonté s'accompagne d'une ambition en termes de modernisation et d'amélioration des process et des outils proposés à ses usagers, professionnels comme particuliers.

Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> juillet et l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions fiscales et douanières européennes détaillées dans le dossier *A la Une*, la nouvelle application de dédouanement Delta H7 est accessible à l'ensemble des acteurs du e-commerce et leur permet de satisfaire simplement leurs nouvelles obligations. Conçue pour faire face à des flux toujours plus importants, elle est dès aujourd'hui l'un des outils douaniers incontournables de la bonne maîtrise de la frontière numérique.

Pour tenir compte du règlement « *Cash controls* » qui s'applique depuis le 3 juin et présenté dans ce numéro, la douane française poursuit l'évolution de ses téléservices et de leurs fonctionnalités. Elle a immédiatement adapté son service en

ligne de déclaration de capitaux (DALIA) avec des formulaires harmonisés mis à la disposition des usagers. Les évolutions et la transformation des services informatiques douaniers ne peuvent se faire sans les compétences et le savoir-faire des agents de la Direction nationale des statistiques du commerce extérieur présentée dans le focus régional. Ce service à compétence nationale est un acteur essentiel de la démarche d'innovation de la douane.

Dans un monde marqué par des évolutions de fond, le contrôle des marchandises et la protection du territoire et des citoyens sont des priorités de la douane.

Pour favoriser et sécuriser les opérations d'import-export, la douane se positionne en tant que partenaire des opérateurs, les conseille et les accompagne dans leurs opérations à l'international. C'est l'un des objectifs des *Rencontres internationales de la douane* qui, en raison de la situation sanitaire, se sont déroulées entièrement à distance en 2021. La sous-direction du commerce international de la DGDDI et le réseau des attachés douaniers ont mis l'accent sur le rôle prépondérant de la douane dans la veille et le décryptage des accords commerciaux internationaux. Plusieurs participants ont accepté de témoigner dans ce numéro.

Frontières physiques et numériques, intérieures et extérieures, le besoin de douane est très fort. La stratégie de la douane s'inscrit pleinement dans ce contexte pour une douane forte, cohérente, au service des citoyens et tournée vers l'avenir.

Bonne lecture !



### Renouvellement de la coopération DGDDI / INPI en matière de lutte contre la contrefaçon

Le 16 avril, la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) et l'institut national de propriété industrielle (INPI) ont renouvelé leur convention partenariale avec pour objectif d'intensifier leur coopération dans la lutte contre la contrefaçon.

Face à une situation qui s'amplifie, la douane française a déployé un plan d'action pour 2021-2022 visant quatre objectifs : mieux coopérer avec tous les acteurs de la lutte contre la contrefaçon, renforcer la collecte et le traitement du renseignement, intensifier la politique des contrôles et d'enquêtes, adapter la politique contentieuse et les poursuites aux enjeux stratégiques.

C'est dans ce contexte que la douane et l'INPI s'engagent à approfondir la coordination de leurs actions complémentaires.



### Relations avec les usagers : un nouveau numéro gratuit pour Info Douane Service

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2021, le centre d'appels Info Douane Service (IDS) dispose d'un numéro gratuit depuis la France : 0 800 94 40 40. Le numéro international reste inchangé et non surtaxé

+33 1 72 40 78 50

Cette évolution s'inscrit dans le cadre de la loi ESSOC et propose aux usagers de la douane une nouvelle plateforme de gestion multi-canal modernisée et plus performante.

Le centre d'appels Infos Douane Service répond aux usagers, particuliers comme professionnels, sur l'ensemble des domaines de compétences de la douane française : formalités à accomplir à l'occasion d'un voyage, marchandises pouvant être ramenées, informations utiles pour l'import-export...



### Une exposition au Louvre pour sensibiliser sur le trafic de biens culturels

Des trésors culturels saisis par la douane française et encore sous scellés exposés au Louvre.

Une première rendue possible par une collaboration étroite de tous les acteurs impliqués dans la protection du patrimoine culturel mondial : services ministériels spécialisés, archéologues, conservateurs du patrimoine, douaniers et magistrats.

L'exposition des deux bas-reliefs sculptés, supposés pillés en Syrie et saisis par les douaniers de Roissy en 2016, et les quatre bustes de Libye saisis en 2012 et 2016 par les officiers du service d'enquêtes judiciaires des finances (SEJF) sont une occasion exceptionnelle de sensibiliser le grand public en l'alertant sur les trafics de biens culturels et leur grave atteinte au patrimoine mondial de l'humanité.

## CHIFFRES CLÉS 2020



**2'31"**

**DÉLAI MOYEN D'IMMOBILISATION DES MARCHANDISES**

(13 minutes en 2004)



**1 804 OEA\***

**2<sup>E</sup> RANG EUROPÉEN**

\*Opérateurs Économiques Agréés



### Démantèlement du forum « Le Monde Parallèle » sur le Darknet

La Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières (DNRED) poursuit sa lutte contre les trafics et la criminalité organisée.

Elle a démantelé, mai 2021, la plateforme « *Le Monde Parallèle* » et mis fin à ses activités de vente de produits et services illicites (stupéfiants, faux documents, armes, ...) sur le Darknet.

Plusieurs mois d'investigations menées par le service Cyberdouane ont été nécessaires et ont permis la saisie de faux documents, de cartes bancaires et de cartes prépayées ainsi que plusieurs milliers d'euros en cryptomonnaies.

Grâce à cette action, les douaniers ont porté un nouveau coup sévère au Darknet francophone déjà très affecté par les démantèlements des plateformes Black Hand, en 2018, et French Deep Web Market, en 2019, également réalisés par la DNRED.



### La douane présente à l'Élysée pour la deuxième grande exposition du Fabriqué en France

Les 3 et 4 juillet, 126 produits issus de l'ensemble des territoires de métropole et d'Outre-mer ont illustré toute la richesse des savoir-faire français détenus par des entreprises de toutes tailles et de tous secteurs d'activité au cours d'une grande exposition dans l'enceinte de l'Élysée.

Fort de sa maîtrise des règles de l'origine non préférentielle, qui fonde le marquage de l'origine, et de l'expérience tirée des 2 000 « *informations sur le Made in France* » (IMF) délivrées depuis leur création en 2016, la douane française a mis toute son expertise au service de l'événement. Elle a ainsi contribué à toutes les étapes du processus de sélection des produits exposés, en vérifiant que les produits répondaient bien aux critères du Fabriqué en France.



### Jeux Olympiques 2020 : cinq douaniers à Tokyo et une médaille d'argent

Cinq sportifs douaniers ont participé aux Jeux Olympiques organisé à Tokyo du 23 juillet au 8 août 2021.

Chacun dans leur discipline, Samir Aït-Saïd (gymnastique), Clément Bessagnet (tir sportif), Yannick Borel (escrime), Madeleine Malonga (judo) et Jimmy Vicault (athlétisme) ont porté haut les couleurs de la France et de la douane lors de ces olympiades.

Premier gymnaste recruté au sein de l'Équipe de France Douane (EFD), Samir Aït-Saïd a été désigné comme l'un des deux porte-drapeaux de la délégation française. Une belle entrée en matière pour ce nouveau membre de l'EFD. Madeleine Malonga a quant à elle brillé dans sa catégorie des moins de 78 kg et revient avec une superbe médaille d'argent.

Merci à eux pour toutes les émotions partagées et rendez-vous à Paris en 2024 !



## 28 326

#### BIENS CULTURELS

ont été saisis par la douane en 2020



## 1 743

#### ENTREPRISES

conseillées par les pôles d'action économique de la douane



## 88%

#### TAUX DE DÉMATÉRIALISATION

des formalités déclaratives



E-COMMERCE:  
**NOUVELLES  
RÈGLES,  
NOUVEAUX  
ENJEUX**

Portées par la crise du Covid-19 et les confinements, les ventes en ligne représentent désormais plus de 13% du commerce de détail pour atteindre 112 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2020.

Afin de faciliter les échanges transfrontaliers, lutter contre la fraude à la TVA et garantir une concurrence loyale pour ses entreprises, l'Union européenne a adopté fin 2017 une série de dispositions fiscales regroupées sous l'appellation « paquet TVA e-commerce ».

## De nouvelles règles européennes en matière de TVA depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021

**L**e commerce en ligne est un sujet à fort enjeu. C'est dans un contexte de large développement que l'Union européenne a souhaité faire évoluer les règles en matière de taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Les actes d'application du code des douanes de l'Union ont également été substantiellement amendés pour répondre aux défis du e-commerce. Ces textes sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2021. La douane française a développé un nouveau service de dédouanement en ligne capable de répondre au très fort développement des flux issus du e-commerce.

Le « *paquet TVA e-commerce* » concerne toutes les marchandises importées dont la valeur intrinsèque n'excède pas 150€ (seuil de franchise de droits de douane). Il a mis fin depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021 à la franchise fiscale à l'importation pour les biens d'une valeur inférieure à 22€ qui prévalait jusqu'alors. La TVA s'applique désormais à l'ensemble des biens vendus en ligne au sein de l'Union européenne (UE) et ce, dès le premier euro de valeur. Ce chan-

gement vise notamment à rétablir des conditions de concurrence plus équitables entre les acteurs européens et étrangers du e-commerce, mais aussi entre le commerce en ligne et le commerce physique traditionnel.

Afin de rationaliser la collecte fiscale à l'importation, deux régimes simplifiés ont été créés pour optimiser la collecte de la TVA.

Le premier est un guichet unique de TVA appelé « *Import One Stop Shop* » (IOSS). Sa mise en place permet aux vendeurs en ligne de gérer l'ensemble de leurs obligations en matière de TVA dans toute l'UE. Pour éviter différentes procédures complexes dans chacun des États membres où ils commercialisent leurs biens, les e-commerçants peuvent s'enregistrer dans un seul pays de l'UE. Ainsi, les e-commerçants peuvent notifier, puis payer la TVA correspondant à leurs ventes réalisées au sein de l'UE auprès de l'administration fiscale de l'État membre d'enregistrement.

Cet État membre se charge alors de redistribuer mensuellement les montants de TVA qui reviennent aux pays de consommation finale des marchandises.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, les entreprises de vente à distance inscrites au guichet unique de TVA en France ne sont donc plus tenues de s'immatriculer auprès des autres États membres pour déclarer et payer la TVA.

De plus, grâce au guichet unique de TVA, la taxe sur la valeur ajoutée n'est désormais plus collectée au moment de l'importation sur la déclaration en douane, mais dès la transaction en ligne, assurant l'acheteur en ligne que le prix payé intègre bien la TVA due.

Le second nouveau régime de taxation à la TVA, appelé « *régime simplifié* », peut être choisi par l'opérateur effectuant les opérations de dédouanement pour le compte du destinataire de la marchandise. Il permet d'appliquer systématiquement le taux de TVA standard à l'importation (en France, 20%).

Les deux régimes sont optionnels et le recours au régime de taxation dit « *de droit commun* » existant avant l'entrée en vigueur du paquet TVA e-commerce reste possible.

## Chiffres 2020 du e-commerce

(source fevad)



## De nouveaux dispositifs douaniers simples et adaptés

Ces évolutions fiscales impactent sensiblement la réglementation douanière puisque depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, la suppression de la franchise fiscale à l'importation rend nécessaire le dépôt d'une déclaration en douane électronique quelle que soit la valeur de la marchandise. Les flux estimés sont très importants puisque pour la France, ce sont plusieurs centaines de millions de colis par an qui sont ainsi déclarés et taxés.

Pour tous les envois d'une valeur totale n'excédant pas 150 euros, une déclaration simplifiée en douane nommée « *déclaration H7* » a ainsi été créée. Le dépôt des déclarations se fait de manière électronique au travers d'un jeu de données très réduit (une trentaine de données contre 80 environ pour une déclaration classique), dans un service en ligne spécifiquement adapté au dédouanement des envois de faibles valeurs : Delta H7.

Cette nouvelle application de dédouanement proposée par la douane française est accessible à tous les opérateurs depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021. L'accès à Delta H7 nécessite de signer une convention d'accès avec la douane et de disposer d'une solution d'échange de données informatisées (EDI) avec la DGDDI. Delta H7 peut être utilisé quel que soit le régime de taxation à la TVA sollicité. Le service en ligne repose

sur des solutions techniques innovantes pour offrir un très haut niveau de disponibilité et de rapidité. D'ailleurs, dès son deuxième mois de fonctionnement, le taux de disponibilité de Delta H7 a atteint 100 %.

Ce support déclaratif permet ainsi aux e-commerçants de satisfaire de manière très simple à leurs nouvelles obligations douanières et fiscales, tout en bénéficiant d'une grande fluidité dans le dédouanement de leurs envois.

Une note de la DGDDI aux opérateurs, datée du 29 juin 2021, détaille le nouveau service en ligne Delta H7, avec un logigramme sur le dédouanement des envois de valeurs négligeables, et un arbre de décision permettant de suivre le traitement déclaratif d'un achat en ligne d'un montant inférieur ou égal à 150€.

Pour les envois d'une valeur supérieure à 150€, rien ne change d'un point de vue douanier et la déclaration de droit commun reste exigée.

Avec Delta H7, la douane française se dote d'un outil de dédouanement moderne, performant, adapté aux spécificités du commerce en ligne et capable d'en gérer la forte croissance qui devrait se poursuivre dans les prochaines années.



Toutes les informations utiles  
sont à retrouver sur le portail  
de la douane

# ACHATS EN LIGNE : DOIS-JE PAYER DES FRAIS SUPPLÉMENTAIRES À LA LIVRAISON DE MON COLIS ?

## MA COMMANDE EST-ELLE EXPÉDIÉE DEPUIS UN PAYS HORS UE ?



Pour le savoir, vérifiez les éléments suivants :

- Le pays d'expédition appartient-il à l'UE ? Poser la question au vendeur.
- Cette information est-elle reprise dans les conditions générales de vente (partie « livraison ») ?
- Quel est le délai de livraison ? Un délai « long » peut indiquer une livraison à partir d'un pays hors UE.
- Consultez les commentaires des autres acheteurs.

OUI

NON

EST-CE QUE LE MONTANT DE MA COMMANDE INCLUT TOUS LES FRAIS (TVA, DROITS DE DOUANE ET FRAIS SUPPLÉMENTAIRES\*) APPLICABLES À UN ACHAT EN LIGNE ?



Je consulte les conditions générales de vente du site ou je contacte le vendeur pour connaître quels sont les frais inclus lors de mon achat en ligne.

JE N'AI PAS DE FRAIS SUPPLÉMENTAIRES À PAYER À LA RÉCEPTION DE MON COLIS. MA COMMANDE A ÉTÉ FAITE TOUS FRAIS INCLUS.

NON

Je dois payer des frais à la réception de mon colis

La valeur de mon achat est-elle inférieure ou égale à 150€ ? (hors frais de transport)

OUI

NON

OUI

JE DOIS PAYER :

- TVA
- Les frais supplémentaires

JE DOIS PAYER :

- TVA
- **Les frais supplémentaires**
- **Droits de douane** sauf si la marchandise est exonérée (ex : smartphone)



\*Attention des frais supplémentaires, souvent appelés frais de douane, peuvent être appliqués par le transporteur. Ils n'ont aucun lien avec ce que la douane perçoit.

## « L'entrée en vigueur du paquet e-commerce a constitué un immense défi pour Clevy Links »

De nombreuses actions de sensibilisation ont été menées depuis 2020 auprès des professionnels du e-commerce et des plateformes facilitatrices afin de les préparer au mieux à ces évolutions. La DGDDI s'est attachée à offrir le meilleur accompagnement possible aux opérateurs impactés par l'instauration du « *paquet TVA e-commerce* ».

Le Groupe Clevy Links est spécialisé dans la logistique du e-commerce transfrontalier B2C. À la demande de ses clients, places de marché ou vendeurs, il organise des solutions de livraison partout dans le monde qui

incluent l'ensemble des services sous-jacents de transport et de logistique. L'activité de Clevy Links implique des investissements considérables en IT, faisant également du groupe une véritable start-up « tech » puisque ses solutions exigent des innovations digitales permanentes.

Le groupe a ainsi développé une nouvelle offre en France, en devenant prestataire de connexion EDI certifié par la DGDDI à l'occasion de la mise en service de Delta H7.

La préparation de cette échéance a été l'occasion de nombreuses interactions avec la douane et ses services.



### Frédéric Campagnac, PDG de Clevy Links, témoigne.

**En quoi l'évolution de la réglementation européenne sur le e-commerce au 1<sup>er</sup> juillet 2021 a représenté un défi et une opportunité pour Clevy Links ?**

L'entrée en vigueur du paquet e-commerce a constitué un immense défi pour Clevy Links. L'IOSS et H7 étant des systèmes nouveaux, appliqués de manière simultanée dans 27 pays avec des compréhensions, philosophies, cultures et états de préparation très différents, il a fallu sauter dans l'inconnu, sans période de transition, puisque aucune pratique identique n'existait vraiment. Le tout alors que la réforme est à la fois fiscale, douanière et, dans certains pays, technique (digitalisation qui n'existait pas forcément avant, ou pas à ce niveau de quantité de données).

En conséquence, il a été observé une chute sans précédent des volumes sur l'activité Import Europe

de petit colis, entre défiance des vendeurs devant l'inconnu de l'application de la réforme et les surcoûts et retards logistiques significatifs constatés sur le terrain.

En interne chez CLEVIA, notre filiale française, cela a créé et crée toujours de considérables défis d'organisation et de moyens humains, hier pour mettre en place de nouveaux process et aujourd'hui en proportion des visites douanières demandées par chaque pays et de la manière dont elles sont opérées.

Mais les opportunités s'avèrent aussi importantes puisque, de fait, par contraste avec la faiblesse des volumes, nous n'avons jamais reçu autant de demandes prospectives de clients pour nos différents services vers l'Europe. Par ailleurs, le fait d'être devenu Prestataire EDI, partenaire des douanes françaises, nous a permis de développer un rôle nouveau de conseiller en douane auprès de nos clients.

**Quelle(s) solution(s) innovante(s) a imaginé Clevy Links pour adapter son offre de services à ce nouveau contexte réglementaire ?**

Il nous a fallu intégrer de nouveaux formats de données, de nouveaux schémas digitaux et de nouveaux process afin de gérer les changements intervenus dans les opérations de dédouanement, de récupération et de déconsolidation de nos colis. Nous avons également dû investir dans l'intelligence artificielle afin de contrôler en amont la conformité des déclarations faites par les vendeurs. Au total, cette réforme nous a obligé à nous réorganiser en profondeur, en très peu de temps. Nous sommes fiers aujourd'hui des réalisations obtenues, en particulier en France, ainsi que de nos démarches de partenariat avec les services des douanes. Nous sommes également confiants dans notre capacité à mettre en place plus de procédures

« intelligentes » dans un certain nombre de pays européens, propres à répondre aux objectifs des douanes tout en fluidifiant le service.

#### Comment la douane vous a-t-elle accompagnés dans la compréhension du paquet TVA e-commerce ?

Les services des douanes, faisant face à des défis aussi considérables que les nôtres, ont été très disponibles pour nous accompagner dans la mise en place des échanges de données et des flux physiques et je tiens à les en remercier chaleureusement.

La preuve est qu'à Roissy Charles de Gaulle, depuis le 1<sup>er</sup> juillet, les échanges de données fonctionnent et les flux sont dédouanés avec des retards assez limités.

Aujourd'hui nous faisons face néanmoins à un nouveau défi que sont les manutentions additionnelles et quotidiennes nécessaires pour extraire les colis mis sous contrôle par la douane à Roissy Charles de Gaulle, les contrôles douaniers s'étant multipliés suite à la mise en place des déclarations H7. Ces manutentions engendrent des surcoûts et retards significatifs que nous ne rencontrons pas aujourd'hui sur d'autres grandes plateformes européennes.

Mais nous restons confiants sur le fait que l'esprit de partenariat existant permette de parvenir très vite à un modus operandi satisfaisant l'ensemble des acteurs de la plateforme aéroportuaire, et que Roissy Charles de Gaulle continue d'être un des principaux

point d'accès du e-commerce en Union européenne.

#### Quels sont les prochains défis et perspectives en matière de e-commerce, selon vous ?

Nous allons devoir apprendre à vivre avec le double effet de la réforme et des prix durablement élevés du transport aérien long courrier, suite à la crise sanitaire du Covid-19.

Sur le long terme, un défi majeur du e-commerce transfrontalier sera d'assurer une chaîne logistique plus respectueuse de l'environnement.





**DOUANE**

# LES RENCONTRES INTERNATIONALES DE LA DOUANE 2021

*L'édition 2021 a permis à près de 700 entreprises de participer aux rencontres et 90 opérateurs ont pu évoquer leurs problématiques lors d'entretiens personnalisés avec les attachés douaniers mobilisés, couvrant une trentaine de pays, pour un évènement consacré à l'international devenu désormais incontournable pour les entreprises et les partenaires institutionnels de la douane.*



Créées en 2019, les Rencontres internationales de la douane offrent aux entreprises la possibilité de s'entretenir directement avec les attachés douaniers en poste dans les ambassades.

Pour Emmanuelle Gidoin<sup>1</sup>, cheffe de la Mission Action Économique et Entreprises (MA2E), « l'import-export est parfois un parcours du combattant, parce que l'interna-

<sup>1</sup> Emmanuelle Gidoin, aujourd'hui directrice de l'École Nationale des Douanes de Tourcoing

tional, c'est non seulement la réglementation communautaire, mais également les réglementations des pays d'importation ou d'exportation. Savoir qu'un douanier peut faire le lien avec les administrations douanières et fiscales étrangères est un atout majeur pour les entreprises, sans oublier l'accompagnement personnalisé et gratuit offert au quotidien par nos 42 Pôles Action Économique en région, ainsi que par le Service Grands Comptes pour les groupes

relevant de son portefeuille ». « C'est ça, la mission économique de la douane : en France comme à l'étranger, apporter un soutien direct à la compétitivité des opérateurs sur les marchés internationaux », ajoute Aurélie Bodereau<sup>2</sup>, adjointe à la MA2E.

<sup>2</sup> Aurélie Bodereau, aujourd'hui en charge de l'animation et des instances au sein de la sous-direction du réseau

## Une deuxième édition 100% numérique

Après le succès de la première édition organisée en 2019 par la sous-direction du commerce international et la délégation aux relations internationales (DRI), les secondes Rencontres internationales de la douane se sont déroulées tout au long du printemps 2021, après un report d'un an en raison de la crise sanitaire du Covid-19.

En 2021, la MA2E et la DRI ont donc organisé une nouvelle édition entièrement au format distancié, développée en trois volets consacrés chacun à une zone géographique : Amérique, Asie, Afrique/Moyen-Orient.

Chacune de ces trois sessions s'est ouverte par un webinar associant la douane, la Direction générale du trésor, Business France et des fédérations et entreprises témoins, sur le thème « *les accords commerciaux, accélérateurs de compétitivité* » avec un focus sur les accords de la zone concernée.

Principal représentant de l'industrie textile en France, l'Union des Industries Textiles (UIT) fait partie des experts sectoriels sollicités. Pour Joëlle Da Fonseca-Ruellan, responsable des affaires économiques et européennes et Norbert Blanc, vice-président en charge de la promotion internationale, « *les rencontres internationales de la douane permettent aux acteurs économiques de s'informer auprès de professionnels sur la réglementation applicable et ce afin d'optimiser leurs opérations export.* » Ils ajoutent : « *L'UIT est ravie d'intervenir à l'occasion de certaines éditions pour apporter son expertise ainsi qu'un éclairage sectoriel. Au regard de l'importance des accords commerciaux et de*

*leurs sous-utilisations, cet événement constitue un rendez-vous incontournable.* »

La première séquence a eu lieu en mars 2021 avec un webinar consacré au CETA, à l'occasion duquel l'ambassade du Canada était représentée. Ce volet « *Amérique* » a ensuite permis à une trentaine d'entreprises d'échanger en direct avec les attachés douaniers en poste à Washington, Bogota et São Paulo, accompagnés d'agents des Pôles Action Économique (PAE) de Nancy, Besançon et de Strasbourg.



En avril, c'est la zone « *Asie* » qui a été mise en avant avec un webinar sur l'accord Union européenne-Vietnam au cours duquel l'ambassade du Vietnam est intervenue aux côtés d'autres organismes, suivi d'entretiens personnalisés avec les attachés douaniers de Pékin et Bangkok appuyés par les PAE de Nancy, de Paris et de Paris-Ouest. Pour Business France, Alexandra Denard, responsable réglementaire Asie, témoigne : « *Nous avons eu l'opportunité de présenter aux participants tous les avantages que ce type d'accord représente, en termes de réduction d'obstacles réglementaires. Les ALE sont en effet devenus essentiels pour la compétitivité et l'attractivité économique, en particulier au sein de l'Union*

*européenne. Favorisant le commerce entre l'UE et les pays tiers, ils représentent des opportunités d'exportations au bénéfice des entreprises françaises, notamment pour les PME et ETI.* »

Le troisième et dernier volet organisé en juin était consacré à la zone « *Afrique/Moyen-Orient* ». La conférence, qui a réuni près de 300 entreprises, a été l'occasion d'évoquer la modernisation de l'accord paneuro-méditerranéen et de réviser les modes de preuves des accords de la zone.

Une quarantaine d'entreprises ont ensuite bénéficié d'un entretien individuel avec les attachés douaniers basés à Rabat, Dubaï et Dakar, toujours soutenus par des Cellules Conseil aux Entreprises volontaires des PAE de Montpellier et d'Amiens. Rafik Hounas est l'attaché douanier en poste à Dubaï, il confie : « *J'ai eu le plaisir de conseiller et d'orienter les opérateurs français exportant vers les pays de ma zone de compétence. Nous avons pu à ce titre accompagner les PME et TPE souhaitant étendre leur activité aux Émirats arabes unis, un marché dynamique en plein essor. Nous avons pu également soutenir les grands comptes en fournissant des éléments d'ambiance sur le climat des affaires notamment en Egypte ainsi que sur les spécificités et l'actualité douanières locales. Les opérateurs sont en effet très demandeurs de nos éclairages sur des points de réglementation qui sont parfois peu lisibles depuis le pays d'exportation. Les attachés douaniers sont pleinement intégrés à l'action économique de la douane.* »

# Jeune pousse ou grand compte, deux entreprises participantes témoignent



*En 2020, Sandrine Treisser-Grente a démarré l'activité de Cake Lucky en Basse-Normandie. Elle a participé à la session dédiée à la zone Afrique/Moyen-Orient en juin.*

**Pouvez-vous nous présenter votre entreprise ?**

**Madame Sandrine Treisser-Grente**, dirigeante : Cake Lucky est une jeune société du secteur agro-alimentaire, créée en mars 2020 dans le Calvados. Installée dans un Esat, elle produit des biscuits Financiers en 10 saveurs et des confitures aux huiles essentielles. Tous les produits sont du secteur Premium et sont sans additifs ni conservateurs, sans plastique pour les emballages.

**Connaissez-vous l'action économique de la douane et le réseau des attachés douaniers à l'international ?**

**STG** : L'action économique de la douane m'a été présentée par la Team France Export. Le Pôle Action Économique des douanes de Caen m'a très efficacement aidée dans la constitution et l'enregistrement du statut « Exportateur Agréé » qui permet d'optimiser l'utilisation des accords commerciaux. Il m'a expliqué l'avantage compétitif qui s'y rattachait, ce qui a bien aidé la société à négocier à l'international. Je ne connaissais pas le réseau des attachés

douaniers à l'international et j'ai constaté l'aide précieuse que ce réseau fournit dans le travail d'adaptation aux marchés.

**Est-ce la première fois que vous participez à ces rencontres ? Que vous ont-elles apporté ?**

**STG** : Avec enthousiasme, Cake Lucky a pour la première fois participé aux rencontres avec l'attaché douanier de Dubaï qui a fait un premier travail d'explication pour l'intégration du marché. Cela a permis de répondre immédiatement à des questions relatives aux habitudes d'expédition, à l'adéquation avec la réglementation locale.

**Les entretiens avec les attachés douaniers ont-ils répondu à vos attentes ?**

**STG** : Cet entretien avec l'attaché douanier est d'une aide considérable pour vérifier l'adéquation de l'offre et de la demande locale ainsi que de la réglementation spécifique.

*Représentant la branche industrielle du Groupe Air France, Air France Industries a participé aux Rencontres internationales de la douane. Sylvie Gautier, responsable commerce extérieur et sanctions commerciales, et*

*Catherine Cabrera, responsable conformité du commerce international, témoignent.*

**Pouvez-vous nous présenter votre entreprise ?**

**AFI** : Acteur majeur de la maintenance aéronautique, Air France Industries est l'un des principaux fournisseurs mondiaux multi-produits dans le domaine de la maintenance, réparation, révision.

Avec 14 000 employés, la société offre à ses clients et à leur 2 800 avions, une assistance technique complète, comprenant la maintenance en ligne, la révision moteur, les équipements et aérostructures ainsi que de nombreux produits additionnels.

**Connaissez-vous l'action économique de la douane et le réseau des attachés douaniers à l'international ?**

**AFI** : Nous avons découvert les Pôles d'Action Économique de la douane il y a de très nombreuses années déjà. Les PAE et la Mission Grandes Entreprises (NDLR : devenue ensuite le Service Grands Comptes) ont accompagné les entreprises pour lesquelles nous avons travaillé depuis les années 1990. Les attachés douaniers



Sylvie Gautier



Catherine Cabrera

du Mercosur / AMLAT ont été d'une très grande aide dans les années 2000 et en Asie dans les années 2012/2013.

### Que vous ont apporté ces rencontres en 2021 ?

**AFI** : Nous avons réellement apprécié être invitées à participer à ces rencontres virtuelles individuelles et donc personnalisées, une initiative très novatrice. Nous avons pu établir un premier contact avec les représentants de l'administration des douanes en poste à l'étranger, ainsi que les responsables des PAE de plusieurs régions de France. Nous avons exposé nos projets de développement et initié un état des lieux des réglementations en vigueur tant au niveau théorique qu'au niveau des usages. Bien entendu nous devons exposer plus en détail nos projets afin d'obtenir des réponses précises et d'engager des négociations près les autorités douanières locales, avec l'aide des attachés douaniers français.

### Les entretiens avec les attachés douaniers ont-ils répondu à vos attentes ?

**AFI** : Les entretiens avec les attachés douaniers nous ont permis d'initier ensemble des échanges directs avec les administrations douanières locales, notamment dans les régions Asie et Amérique latine qui représentent un intérêt fort pour Air France Industries. Ces rencontres sont de véritables accélérateurs.

### Avez-vous assisté aux webinaires organisés en parallèle ?

**AFI** : Les interventions des attachés douaniers ou représentants de l'administration des douanes via webinaires sur des régions ou pays en particulier ont été fort intéressantes car elles ont abordé des thématiques plus larges que celles qui nous concernent à ce jour.

“ J'ai constaté l'aide précieuse que le réseau des attachés douaniers fournit dans le travail d'adaptation aux marchés ”



# Règlement « Cash controls » : la douane se donne les moyens de lutter plus efficacement contre les flux financiers illicites

Le 3 juin 2021, le règlement (UE) 2018/1672 – dit **Cash controls** – relatif au contrôle des mouvements transfrontaliers de l'argent liquide, ainsi que les modifications induites dans le code monétaire et financier (CMF), sont entrés en application. La réglementation concernant l'obligation déclarative et les modalités de contrôle par les agents des douanes ont été modifiées en profondeur. De nouveaux outils et procédures sont ainsi venus renforcer la capacité d'action de la douane dans la lutte contre le financement du terrorisme, le blanchiment de capitaux, la fraude fiscale et les autres activités criminelles, liées aux flux financiers illicites.

## Les principales nouveautés introduites par le règlement Cash controls et le CMF

Si la règle imposant aux voyageurs qui entrent ou sortent du territoire national, de déclarer l'argent liquide, d'un montant égal ou supérieur à 10 000 € qu'ils détiennent sur eux, dans leurs bagages ou dans les moyens de transport, n'est pas remise en cause, la nouvelle réglementation Cash controls élargit et consolide les contours de cette obligation.

Elle s'applique aux mouvements intra-Union européenne comme aux mouvements hors-Union d'argent liquide et impacte les règles, les obligations et le dispositif de contrôle des mouvements internationaux d'argent liquide pour les douaniers.

Concrètement, la définition d'argent liquide évolue et reprend désormais non seulement les espèces, et les instruments négociables au porteur (chèques, chèques de voyage, mandats...), mais aussi l'or. Les cartes prépayées sont concernées seulement en cas de mouvement intra-communautaire.

Depuis le 3 juin 2021, le champ d'application de l'obligation de déclaration est étendu pour couvrir également l'argent liquide « *non accompagné* », par exemple l'argent liquide envoyé par fret, colis postaux, fret express ou trouvé dans des bagages non accompagnés.



Ainsi, à la demande de la douane, une déclaration de divulgation devra être produite en cas de découverte d'argent liquide dans ce type d'envois. Cette déclaration doit être établie par l'expéditeur, le destinataire ou par un représentant désigné dans les 30 jours, suivant la réception de la demande.

Les nouvelles règles permettent également à la douane d'intervenir pour des montants inférieurs

à 10 000 € lorsque des éléments indiquent que l'argent liquide est lié à une activité criminelle.

La retenue temporaire de l'argent liquide (RTAL), d'une durée pouvant aller jusqu'à 90 jours, prononcée par les agents des douanes est dorénavant possible en cas de manquement à l'obligation déclarative, de manquement à la demande de divulgation ou d'indices de lien avec une activité criminelle. La décision de RTAL, qui doit être motivée, peut faire l'objet d'un recours devant la chambre de l'instruction dans les 15 jours.

## DALIA, outil de facilitation des nouvelles formalités déclaratives

Introduite par la nouvelle réglementation Cash controls, l'harmonisation des formulaires déclaratifs (au nombre de 6) a immédiatement été prise en compte dans le service en ligne de déclaration d'argent liquide de la douane française (DALIA).

Des aides à la saisie ont été mises en place dans l'application pour faciliter la déclaration, en particulier pour les cas complexes (plusieurs propriétaires, destinataires différents, transport de différents type d'argent liquide) et générer automatiquement le type de formulaire correct.

Pour les transports d'argent liquide, la déclaration dans DALIA peut être réalisée jusqu'à un mois avant la date prévue du voyage.

## Pour en savoir plus :

<https://www.douane.gouv.fr/actualites/declarez-en-ligne-vos-mouvements-transfrontaliers-dargent-liquide-avec-dalia>  
[https://ec.europa.eu/taxation\\_customs/business/customs-controls/eu-cash-controls\\_fr](https://ec.europa.eu/taxation_customs/business/customs-controls/eu-cash-controls_fr)



# La Direction Nationale des Statistiques du Commerce Extérieur

## Une nouvelle directrice à la tête de la DNSCE



*Nathalie Goloubinow est la première femme nommée pour diriger la DNSCE. Son parcours et son arrivée illustrent la capacité de la douane à faire émerger et promouvoir en son sein des cadres féminins issus de filières techniques et informatiques. Elle a pris ses fonctions en avril 2021.*

### La DNSCE, une direction méconnue au service des entreprises et des douaniers

Installée à Toulouse, la DNSCE était à l'origine le centre de traitement des données issues des déclarations douanières utilisées pour produire les indicateurs du commerce extérieur analysés et publiés par l'Insee. Dans les années 1980, près de 200 dactylo-codeuses retranscrivaient ainsi numériquement les déclarations papiers acheminées jusqu'au centre, que les informaticiens retraient et préparaient pour les transmettre aux statisticiens puis aux analystes économiques.

Quarante ans plus tard, le périmètre des activités de la DNSCE a beaucoup évolué et l'offre des services proposée aux entreprises et aux douaniers s'est enrichie.

L'activité de collecte, de contrôle et de mise en qualité des données de la statistique du commerce extérieur est désormais totalement numérisée. Elle s'est rationalisée et optimisée, avec 70 agents statisticiens. Les données collectées auprès des entreprises par le téléservice Déclaration d'Echanges de Biens (DEB) font l'objet de travaux de

contrôle de qualité, d'agrégation, de contrôle de complétude, d'échanges avec les entreprises, avant transmission au département des statistiques et des études du commerce extérieur (DSECE). D'autres services ont été développés comme l'activité éditique qui permet d'éditer et de publier les avis TSVR, les DAFN ou encore les bulletins de salaires des débitants de tabac, ou les campagnes de communications vers les entreprises, comme par exemple celle de décembre 2021 relative à la séparation des déclarations fiscales et statistiques.

La DNSCE est aussi l'un des deux data centres de la douane. Elle permet notamment aux entreprises, à travers le téléservice CIEL, de procéder aux déclarations et au suivi des contributions indirectes (alcools, produits viti-vinicoles, boissons non alcooliques), en direct ou à travers le portail des inter-professions. Le téléservice ISOPE (et ISOPE DOM) est quant à lui le point d'entrée des déclarations et du suivi des mises à

la consommation des produits énergétiques. La déclaration et le suivi de l'octroi de mer est proposé à travers le télé-service DOMINO.

La DNSCE développe également les services informatiques concourant à la lutte contre les trafics et la contrefaçon, dans le cadre d'une refonte complète des processus et du socle technique pour proposer des services agiles, innovants et performants.

Selon Nathalie Goloubinow, « *l'informatique douanière est aujourd'hui engagée dans un virage technologique sans précédent* ». Elle ressent une grande fierté de pouvoir y contribuer, à l'échelle de sa direction. « *Il ne s'agit plus seulement d'assurer la continuité des téléservices et des télé-procédures, il s'agit de transformer nos approches pour mettre l'utilisateur au centre, douanier comme entreprise, libérer l'innovation et la recherche de valeur à tous les niveaux, coordonner et simplifier nos processus pour en améliorer l'efficacité* », souligne-t-elle.

## Une direction au cœur des enjeux stratégiques de la DGDDI

Les activités et les évolutions de la DNSCE répondent aux enjeux stratégiques de la douane :

- En modernisant régulièrement les services informatiques proposés aux entreprises et aux douaniers pour améliorer les méthodes de travail et l'expérience utilisateur.
- En assurant la sécurité et la continuité des activités essentielles pour des services fiables et disponibles.
- En gérant les outils collaboratifs des douaniers, les mises à jour des postes informatiques, la téléphonie fixe et la flotte mobile, pour la mobilité et l'accessibilité des agents.
- En développant les socles technologiques big data et en déployant de nouvelles expertises en data science afin de valoriser les données et déployer des cas d'usages utiles aux différentes communautés d'utilisateurs douaniers.

Pour Nathalie Goloubinow, « la DNSCE est une direction très technique qui accompagne les transformations de la douane. Sans être directement sur le terrain, les agents ont à cœur d'être acteurs des évolutions et de faire corps avec les services douaniers nationaux ». Elle constate « un très fort engagement des agents, un grand sens du collectif et de l'intérêt général, alliés à des compétences et à des expertises pointues ». Selon la nouvelle directrice, « rejoindre la DNSCE, c'est intégrer une structure à forte personnalité, dans laquelle les talents sont encouragés à s'exprimer avec de nombreuses opportunités pour le faire ».

En 2021, la DNSCE compte 227 agents et des postes sont régulièrement proposés pour renforcer les équipes.

A travers ses deux centres informatiques, la douane s'est inscrite dans la stratégie de rationalisation de l'État et d'optimisation des coûts. Dans cette optique, la DNSCE fait l'objet d'une extension de ses capacités d'hébergement informatique pour proposer au sein du ministère des finances autant qu'aux autres ministères, des services modernisés, sécurisés et conformes aux critères environnementaux.

La surface d'accueil sera multipliée par cinq d'ici 2025. « Il s'agira de mener les travaux en site occupé, en assurant la continuité de service et la sécurité de nos agents, et de développer une offre de services homogène. C'est une opération maîtrisée en douane » souligne la directrice.

Lorsque nous demandons à Nathalie Goloubinow ce qui la motive aujourd'hui à la tête de la DNSCE, elle répond « Sous le pilotage de la sous-direction informatique, nos deux centres informatiques que sont la DNSCE et le centre informatique douanier (CID) sont particulièrement impliqués dans les transformations de la douane. Cette responsabilité est très motivante en soi, elle est concrète, visible, mesurable, elle s'exerce sur des domaines très variés allant de l'expertise technique à la gestion des compétences, en passant par la communication, la structuration de l'offre de services, la gestion budgétaire, la prospective. La richesse fonctionnelle de la DNSCE et son potentiel d'évolution sont remarquables ! »

« La richesse fonctionnelle de la DNSCE et son potentiel d'évolution sont remarquables ! »

# L'offre de services de la DNSCE



## COORDONNÉES DES CELLULES CONSEIL AUX ENTREPRISES

directement rattachées au pôle d'action économique de chaque direction régionale des douanes et droits indirects.

*Avant toute décision sur la mise en place de procédures douanières, prenez rendez-vous avec le pôle d'action économique de votre région.*

### MÉTROPOLE :

#### **AIX-EN-PROVENCE**

Départements 04, 05, 13  
(cantons d'Aix en Provence 1 et 2, Châteaurenard, Péliganne, Salon-de-Provence, Trets), 83, 84  
Tél : 09 70 27 91 09  
Télécopie : 04 42 59 46 58  
pae-provence@douane.finances.gouv.fr

#### **AJACCIO (2B-2A)**

Tél : 09 70 27 89 16  
Télécopie : 04 95 51 39 00  
pae-corse@douane.finances.gouv.fr

#### **AMIENS**

Départements 02, 60, 80  
Tél : 09 70 27 11 00  
Télécopie : 03 22 46 40 13  
pae-picardie@douane.finances.gouv.fr

#### **ANNECY**

Départements 01, 74  
(Ard. de St-Julien-en-Genevois, Thonon-les-Bains, Annecy)  
Tél : 09 70 27 30 34  
Télécopie : 04 50 51 00 68  
pae-leman@douane.finances.gouv.fr

#### **BAYONNE**

Départements 40, 64  
Tél : 09 70 27 58 30  
Télécopie : 05 59 31 46 11  
pae-bayonne@douane.finances.gouv.fr

#### **BESANÇON**

Départements 25, 39, 70, 90  
Tél : 09 70 27 66 16  
Télécopie : 03 81 81 81 32  
pae-franche-comte@douane.finances.gouv.fr

#### **BORDEAUX**

Départements 24, 33, 47  
Tél : 09 70 27 55 82  
Télécopie : 05 57 30 93 72  
pae-bordeaux@douane.finances.gouv.fr

#### **CAEN**

Départements 14, 50, 61  
Tél : 09 70 27 45 20  
Télécopie : 02 31 39 46 00  
pae-caen@douane.finances.gouv.fr

#### **CHAMBÉRY**

Départements 38 (Ard. de Grenoble), 73, 74 (Ard. de Bonneville)  
Tél : 09 70 27 34 36  
Télécopie : 04 79 85 28 61  
pae-chambery@douane.finances.gouv.fr

#### **CLERMONT-FERRAND**

Départements 03, 15, 43, 63  
Tél : 09 70 27 32 59  
Télécopie : 04 73 34 79 30  
pae-auvergne@douane.finances.gouv.fr

#### **DIJON**

Départements 21, 58, 71, 89  
Tél : 09 70 27 64 34  
Télécopie : 03 80 41 39 71  
pae-bourgogne@douane.finances.gouv.fr

#### **DUNKERQUE**

Départements 59 (Ard. Dunkerque), 62  
Tél : 09 70 27 07 24/25  
Télécopie : 03 28 61 33 27  
pae-dunkerque@douane.finances.gouv.fr

#### **LE HAVRE**

Départements 76 (Ard. du Havre)  
Tél : 09 70 27 41 41  
Télécopie : 02 35 19 51 36  
pae-le-havre@douane.finances.gouv.fr

#### **LILLE**

Départements 59 (Ard. de Lille)  
Tél : 09 70 27 13 05  
Télécopie : 03 28 36 36 78

Arrondissement de Valenciennes, Douai,

Avesnes-sur-Helpe, Cambrai  
Tél : 09 70 27 09 95  
Télécopie : 03 27 45 80 25  
pae-lille@douane.finances.gouv.fr

#### **LYON**

Départements 07, 26, 38 (Ard. de Vienne, La Tour-du-Pin), 42, 69  
Tél : 09 70 27 27 89/87/17  
Télécopie : 04 78 42 88 39  
pae-lyon@douane.finances.gouv.fr

#### **MARSEILLE**

Départements 13 (cantons d'Allauch, Arles, Aubagne, Berre-l'Étang, Gardanne, Istres, La Ciotat, Marignane, Marseille 1 à 12, Martigues, Salon-De-Provence, Vitrolle)  
Tél : 09 70 27 84 32/33  
Télécopie : 04 91 19 77 95  
pae-marseille@douane.finances.gouv.fr

#### **MONTPELLIER**

Départements 30, 34, 48  
Tél : 09 70 27 69 44  
Télécopie : 04 67 58 79 15  
pae-montpellier@douane.finances.gouv.fr

#### **MULHOUSE**

Départements 68  
Tél : 09 70 27 78 26  
Télécopie : 03 89 66 35 99  
pae-mulhouse@douane.finances.gouv.fr

#### **NANCY**

Départements 54, 55, 57, 88  
Tél : 09 70 27 75 48  
Télécopie : 03 83 26 43 85  
pae-nancy@douane.finances.gouv.fr

#### **NANTES**

Départements 44, 49, 53, 72, 85  
Tél : 09 70 27 51 14  
Télécopie : 02 40 73 37 95  
pae-nantes@douane.finances.gouv.fr

#### **NICE**

Départements 06  
Tél : 09 70 27 87 30  
Télécopie : 04 93 16 94 81  
pae-nice@douane.finances.gouv.fr

#### **ORLÉANS**

Départements 18, 28, 36, 37, 41, 45  
Tél : 09 70 27 65 00  
Télécopie : 02 38 62 92 73  
pae-orleans@douane.finances.gouv.fr

#### **AÉROPORT D'ORLY**

Tél : 01 49 75 84 11  
Télécopie : 01 49 75 84 01  
pae-orly@douane.finances.gouv.fr

#### **PARIS**

Départements 75  
Tél : 09 70 27 19 29  
Pour le n°EORI : 09 70 27 19 00  
Télécopie : 01 42 40 47 90  
pae-paris@douane.finances.gouv.fr

#### **PARIS-EST**

Départements 77, 93, 94  
Tél : 09 70 27 21 27  
Pour le n°EORI : 09 70 27 21 20  
Télécopie : 01 60 17 85 77  
pae-paris-est@douane.finances.gouv.fr

#### **PARIS-OUEST**

Départements 78, 91, 92, 95  
Tél : 09 70 27 23 45/95  
Pour le n°EORI : 09 70 27 23 89  
Télécopie : 01 34 51 30 78  
pae-paris-ouest@douane.finances.gouv.fr

#### **PERPIGNAN**

Départements 11, 66  
Tél : 09 70 27 71 60  
Télécopie : 04 68 50 51 61  
pae-perpignan@douane.finances.gouv.fr

#### **POITIERS**

Départements 16, 17, 19, 23, 79, 86, 87  
Tél : 09 70 27 51 69  
Télécopie : 05 49 42 32 29  
pae-poitiers@douane.finances.gouv.fr

#### **REIMS**

Départements 08, 10, 51, 52  
Tél : 09 70 27 80 26/23  
Télécopie : 03 26 40 96 88  
pae-reims@douane.finances.gouv.fr

#### **RENNES**

Départements 22, 29, 35, 56  
Tél : 09 70 27 51 46  
Télécopie : 02 99 31 89 64  
pae-bretagne@douane.finances.gouv.fr

#### **ROISSY**

(aéroports de Roissy et du Bourget)  
Tél : 01 48 62 62 88/75 28  
Télécopie : 01 48 62 66 85  
pae-roissy@douane.finances.gouv.fr

#### **ROUEN**

Départements 27, 76  
(Ard. de Rouen, Dieppe)  
Tél : 09 70 27 39 11  
Télécopie : 02 35 52 36 82  
pae-rouen@douane.finances.gouv.fr

#### **STRASBOURG**

Départements 67  
Tél : 09 70 27 77 36  
Télécopie : 03 88 25 66 11  
pae-strasbourg@douane.finances.gouv.fr

#### **TOULOUSE**

Départements 09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82  
Tél : 09 70 27 60 00  
Télécopie : 05 61 21 81 65  
pae-toulouse@douane.finances.gouv.fr

### OUTRE-MER :

#### **GUADELOUPE**

Départements 971  
Tél : 05 90 41 19 40  
Télécopie : 05 90 41 19 43  
pae-guadeloupe@douane.finances.gouv.fr

#### **GUYANE**

Départements 973  
Tél : 05 94 29 74 74  
pae-guyane@douane.finances.gouv.fr

#### **LA RÉUNION**

Départements 974  
Tél : 02 62 90 81 00  
Télécopie : 02 62 41 09 81  
pae-reunion@douane.finances.gouv.fr

#### **MARTINIQUE**

Départements 972  
Tél : 05 96 70 72 81  
Télécopie : 05 96 70 73 65  
pae-martinique@douane.finances.gouv.fr

#### **MAYOTTE**

Départements 976  
Tél : 02 69 61 42 22  
Télécopie : 02 69 62 02 07  
pae-mayotte@douane.finances.gouv.fr

#### **NOUVELLE-CALÉDONIE**

Départements 988  
Tél : 00 687 26 53 00-00  
Télécopie : 00 687 27 64 97  
pae-nouvelle-caledonie@douane.finances.gouv.fr

#### **POLYNÉSIE FRANÇAISE**

Départements 987  
Tél : 00 689 40 50 55 58  
Télécopie : 00 689 40 43 55 45  
pae-polynesie@douane.finances.gouv.fr

#### **SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON**

Départements 975  
Tél : 05 08 41 17 41  
Télécopie : 05 08 41 41 94  
dr-saint-pierre-et-miquelon@douane.finances.gouv.fr



tex

CAI

m  
sc

m  
sc

m  
sc

m  
sc

tex

CAI

CRXU 452077  
4261  
MAX. WT. 30000

m  
sc

MEDU 892352  
4561  
M. G. W  
TARE  
NET  
CU. CAP.

CAI



www.florens.com

FSCU 439964  
4261

MAX. GROSS 32500 KG  
TARE 7150 KG  
5500 KG  
8200 LB

MAX. CARGO 25350 KG  
CU. CAP. 47.7 CBM  
2.700 CU.Y.

TAL

TLLU 157378  
LEG1

45

MGW.  
TARE.  
NET.  
CU. CAP.

DFSU 654130

TEMU



**INFOS DOUANE SERVICE**

**0 800 94 40 40**

**Direction générale des douanes  
et droits indirects**

11, rue des Deux communes  
93558 Montreuil Cedex

[www.douane.gouv.fr](http://www.douane.gouv.fr)



[douane.gouv.fr](http://douane.gouv.fr) [flickr](#) [DGDID](#) [@douane\\_france](#)